

2 Politique

Locales 2018/Contentieux électoral/Estuaire/Libreville/6e arrondissement

Annulation des résultats de la liste indépendante

J.K.M
Libreville/Gabon

" Les jugements rendus par le tribunal administratif de la capitale gabonaise seront notifiés aux parties, au premier président du Conseil d'Etat et au ministre de l'Intérieur".

LE tribunal administratif de Libreville a vidé, hier après-midi, le contentieux électoral issu des locales dans la province de l'Estuaire en annulant, tout particulièrement, les résultats obtenus par la liste indépendante, conduite par Audrey Daniel Nkoulou Abessolo, dans le 6e arrondissement de la commune de Libreville. Laquelle, on s'en souvient, s'était vue créditée de cinq conseillers municipaux, à l'issue des résultats annoncés par le président du Centre gabonais des élections (CGE). Les magistrats ont fondé leur " jugement " sur le fait que, Aubin Kassa, un des colistiers de M. Nkoulou Abessolo, annoncé élu, n'était pas inscrit sur la liste



Photo : F. M. Mombou

Les magistrats lors de l'audience.



Photo : F. M. Mombou

Vue partielle de l'assistance.

électorale de la circonscription dont il a sollicité les suffrages. Tel qu'allégué par la requérante Eliane Frida Midoungani du Centre des libéraux réformateurs (CLR). Ce qui constitue une cause péremptoire d'annulation d'un scrutin, au regard des dispositions en vigueur en matière électorale. D'autant que, a précisé, la présidente d'audience, Josepha Ibinga Yangou, " l'inéligibilité qui frappe un candidat élu entache d'irrégularité toute la liste ". De fait, des réajustements des résultats ont été opérés dans cette circonscription électorale. De sorte

que la liste CLR est désormais accréditée de 29,37% des suffrages exprimés, au lieu de 24,68% comme initialement annoncé. Soit onze élus et non plus neuf. Celle du Parti démocratique gabonais (PDG) obtient finalement 25,71% des voix et non plus 21,60%. Soit neuf élus, au lieu de sept. La liste du Rassemblement héritage et modernité (RHM) / Union nationale (UN) est affublée de 15,46 % des suffrages exprimés, au lieu 12,99%. Soit cinq élus et non plus quatre. Quoiqu'il en soit, Audrey Daniel Nkoulou Abessolo

restera dans les annales des premières élections couplées (législatives & locales) organisées dans notre pays comme le candidat indépendant dont l'élection à l'Assemblée nationale aura été annulée par la juridiction compétente, tout comme les résultats obtenus par la liste qu'il a conduite. S'agissant des huit autres requêtes, elles ont été purement et simplement déclarées irrecevables. motif invoqué : violation par les requérants des dispositions de l'Ordonnance 0026/2018/ du 11 août 2018 fixant l'organisation, la

composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif. Notamment son article 149 qui prescrit, sous peine d'irrecevabilité, " de mentionner les noms de tous les candidats annoncés élus sur la liste dont l'élection est contestée ainsi que l'exposé des faits et des moyens invoqués ". D'où le rejet des requêtes introduites par Rémy Ossele Ndong du PDG à Kango, du candidat indépendant Samuel Okoni Agnassi au 2e arrondissement de la commune d'Owendo, Faustin Laurent Bilie au 2e arrondissement

de Libreville, Pierre Daniel Indjendjet au 1e arrondissement d'Owendo, Thomas Ango Ze Ndong à Cocobeach, etc. Celle du leader du CLR, Jean-Boniface Assélé, aux fins d'annulations des résultats obtenus par la liste PDG dans le 3e arrondissement de Libreville n'a pas prospéré, au motif qu'elle a été introduite au-delà des délais légaux. Tous " ces jugements rendus au nom du peuple gabonais", a indiqué Josepha Ibinga Yangou, " seront notifiés aux parties, au premier président du Conseil d'Etat et au ministre de l'Intérieur".

Minusca/Retour du contingent gabonais

Les " héros " honorés

LLIM
Libreville/Gabon

Partis au nombre de 450, ils sont 448 à regagner le bercail. Les deux soldats manquant sont tombés au champ d'honneur. Le contingent de retour a reçu hier les félicitations et la reconnaissance de la Nation.

" AUX grands hommes, la patrie reconnaissante ". Tel pourrait est le leitmotiv de la cérémonie qui s'est déroulée, hier, au camp Aïssat au cours de laquelle le ministre d'Etat, ministre de la Défense nationale, Étienne Massard Kabinda Makaga, a honoré, les quatre cent quarante-huit militaires composant le contingent gabonais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca). En présence, entre autres, des officiers généraux, officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et militaires du rang de nos Forces de défense et de sécurité, des parents et amis.

De retour au pays, ces " héros " ont reçu des distinctions en reconnaissance de leurs actes de courage, bravoure, dévouement et du devoir accomplis tout au long des douze mois qu'aura duré leur mission en Centrafrique. De même



Photo : LLIM

Le ministre de la Défense nationale, Etienne Massard Kabinda Makaga, remettant à un soldat du contingent son certificat de participation.



Photo : LLIM

Le commandant de troupe, Alexandre Kembot, recevant les encouragements et félicitations d'Etienne Massard Kabinda Makaga.



Photo : LLIM

que des certificats de participation. A cette occasion, le membre du gouvernement a rendu un vibrant hommage aux deux soldats tombés sur le théâtre centrafricain : " l'adjudant chef-major Alain Obiang Nguema et le sergent-chef Achille Bindoumou." En leur mémoire, Étienne Massard Kabinda Makaga a fait observer une minute de silence. S'adressant aux blessés, il les a rassurés de ce que " tous les soins leur seront prodigués, afin qu'ils retrouvent toutes leurs places au sein des Forces de défense et de sécurité". "Aucun d'entre vous, quelle que soit la nature de ses blessures ou de son handicap, ne sera laissé de côté. J'y veillerai personnellement. Et avec moi, les chefs militaires", a clamé le ministre d'Etat à la Défense. À tous ces " vaillants soldats", il leur a " souhaité un bon retour à la maison tout en les conseillant de bien profiter et de se reposer après une longue absence". La cérémonie a pris fin par une parade militaire exécutée par ces dignes fils du pays devenus des héros à travers leurs actes.

Vue partielle de l'assistance.